

de la  
ermait  
uation  
es des-  
que et  
d'une  
érence  
litique  
mentale  
autres

tant sur les principes généraux qu'en ce qui concerne la répartition exacte des pouvoirs. Pour l'instant, à la suggestion de M. Bevin, on a formé à titre d'expérience un nouveau comité de liaison composé de quatre ministres et de cinq membres de l'Assemblée, qui servira d'intermédiaire entre les deux organes. Ce comité de liaison, qui n'a aucun pouvoir exécutif, a tenu en avril une première réunion officieuse, marquée de cordialité, et à l'issue de laquelle a été publié un communiqué exposant sommairement un certain nombre de décisions. C'est au cours de la prochaine réunion du Conseil, à Strasbourg, en août, qu'on pourra connaître les résultats des délibérations de ce comité de liaison.

■



JÉRUSALEM, VUE DU MONT DES OLIVIERS

Photo: ONU